

Madame Cécile Duflot

Ministre de l'Égalité des territoires et du logement
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 Paris

Nos réf. : FF/OC/CM/2012-07-09 – 01
Objet : *Sollicitation*

Paris, le 9 juillet 2012

Madame la Ministre,

Au nom du Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU), je tiens à vous adresser mes sincères félicitations pour les responsabilités ministérielles qui vous ont été confiées.

Regroupant 1 300 urbanistes, notre association défend et promeut l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage publique de qualité dans les domaines de l'urbanisme et du développement des territoires. Les nouveaux exercices de planification stratégique (SCOT, PLU intercommunaux) requièrent la mobilisation de compétences transversales et pluridisciplinaires dans les domaines de l'analyse et la prospective territoriales, de la conduite et de l'animation de projets urbains et territoriaux. Ces compétences sont notamment acquises au sein des quinze instituts d'urbanisme de l'enseignement supérieur où ont été formés 20 000 urbanistes actuellement en exercice.

Parmi ces professionnels, plus de 6 000 exercent leur métier au sein des collectivités locales en appuyant les élus dans la définition des politiques publiques territoriales. Depuis 2009, ces missions d'aide à la décision politique sont néanmoins remises en cause par la fermeture de l'accès à la spécialité « Urbanisme, aménagement et paysages » du concours d'ingénieur de la fonction publique territoriale. De nombreux décideurs, parmi lesquels plus de 70 parlementaires et les présidents des principales associations de collectivités locales, nous ont apporté leur soutien pour demander la réouverture de l'accès de ce concours aux urbanistes diplômés.

Au-delà de ce combat fondateur, le CNJU plaide pour une commande publique et une expertise de qualité qu'une approche purement scientifique et technique ne saurait satisfaire. Depuis sa création, le CNJU a la conviction que les urbanistes ont un rôle éminent à jouer dans la mise en cohérence des politiques publiques de l'habitat, des déplacements, de gestion économe de l'espace et du développement économique des territoires.

Pour répondre à ces défis, le CNJU défend le principe d'une structuration de la profession d'urbaniste à partir de ses organes de formation. L'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU), dont votre ministère a la tutelle, gagnerait ainsi à se tourner vers les instituts et formations supérieures en urbanisme afin de donner plus d'audience au processus de qualification. A ce jour et en 14 ans d'existence, l'OPQU n'a qualifié que 600 urbanistes parmi les 20 000 professionnels en activité.

Le CNJU travaille à une démarche de labellisation des diplômes de niveau Master en urbanisme et aménagement du territoire, en liaison avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) de votre ministère.

Notre association entend être, à vos côtés, un partenaire constructif pour faire progresser les réflexions sur l'organisation professionnelle des urbanistes à l'échelle nationale et européenne.

Même si j'ai conscience des nombreuses sollicitations auxquelles vous avez à faire face, je serais néanmoins très heureux de pouvoir vous rencontrer dans les prochaines semaines pour vous exposer nos propositions associatives.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



François Favard
Président du CNJU